

ENERGIE POUR LE CHAUFFAGE - LES DECHETS, LE TRI

● LE CHAUFFAGE

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le chauffage des locaux et de l'eau chaude sanitaire représentent 89% de la consommation d'énergie des ménages.

La facture énergétique annuelle peut représenter jusqu'à 10% du budget familial. La maîtrise des consommations permet de réduire les charges et limite les impayés.

L'entretien annuel de la chaudière prolonge sa durée de vie et réduit sa consommation de 8 à 12%

LES BONS REFLEXES ET LES PETITS GESTES QUI FONT DE GRANDES ECONOMIES

- ne couvrez pas les radiateurs et pensez à les dépoussiérer régulièrement,
- ne laissez pas les fenêtres ouvertes en période de chauffage, la bonne utilisation du thermostat d'ambiance programmable (température réduite la nuit et en période d'inoccupation du logement), peut vous faire économiser jusqu'à 12% de la consommation annuelle de chauffage,
- évitez de chauffer au-delà de 19° (ce qui est la température moyenne réglementaire de référence pour l'ensemble des locaux) car chaque degré supplémentaire entraîne une surconsommation de 7%,
- ne surchauffez pas l'eau chaude sanitaire. Une température d'eau chaude sanitaire à 55°C est suffisante pour limiter le développement des bactéries pathogènes et permet d'éviter l'entartrage du chauffe-eau.

● LES DECHETS - LE TRI

LE SAVIEZ-VOUS ?

La production des déchets ménagers est de l'ordre de 350 kg par habitant et par an. 86kg sont des déchets d'emballage, soit 25% de cette production annuelle.

Le gouvernement a fixé des objectifs sur la production des déchets ménagers résiduels qui doivent passer à 250 kg par habitant et par an en 2010 et à 200 kg par habitant et par an en 2015.

En une année, 2,2 millions de tonnes de déchets d'emballages ont été recyclés, soit une économie de 8 906 000 MWh d'énergie et de 7 890 000 m² d'eau. Le recyclage a également évité l'émission de 1 014 936 tonnes équivalent CO₂.

LES BONS REFLEXES ET LES PETITS GESTES QUI FONT DE GRANDES ECONOMIES

PENSEZ A TRIER !

La production annuelle de déchets ménagers a doublé en 40 ans. Le tri sélectif permet de réduire cette production et présente le double intérêt de permettre une valorisation matière et une prise de conscience des volumes rejetés.

Trier c'est :

- déposer dans les sacs jaunes (ou aux points de recyclage) les emballages en acier et aluminium (boîtes de conserves, canettes, bouteilles de sirop, aérosols), les briques alimentaires, les bouteilles en plastiques,
- déposer dans les sacs bleus (ou aux points de recyclage), les papiers journaux, magazines, prospectus, cartonnets d'emballage,
- déposer aux points de recyclage les bouteilles et pots en verre,
- laisser dans la poubelle traditionnelle les films et les sacs plastiques, les emballages ou objets en plastique qui ne sont pas des bouteilles (pots de yaourt, de beurre, crème fraîche, fromage blanc...), les barquettes de jardinage, le polystyrène, les mouchoirs usagés, les papiers souillés,

Pensez compostage si vous avez un jardin. Plus d'un tiers des déchets se trouvant dans la poubelle peut être composté : épluchage hors agrumes, coquilles d'oeuf, fanes de légumes. Les déchets de jardin (tonte de gazon, feuilles mortes), participent aussi au compost.